

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Canton de NUIT SAINT GEORGES
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-06

L'an 2024, le 29 janvier à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT
- ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – CHLOE SORBIER – SARAH GADY – SANDRA TERRIER

ABSENT : PIERRE LUCOT

ABSENT EXCUSÉ : MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE (PROCURATION A ALAIN BŒUF)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SANDRA TERRIEN

Conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

OBJET : : ISOLATION DU BATIMENT ABRITANT LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF GRANDS PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet d'isolation du bâtiment abritant la mairie pour un montant de 350 000 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Contrat Grands Projets.
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	350 000 €	30 %	105 000 €
CD	Sollicitée	350 000 €	50 %	175 000 €
SICECO	Sollicitée			5 000 €
TOTAL DES AIDES				280 000 €
Autofinancement				70 000 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale du bâtiment de la mairie.

Le Maire, Pascal BORTOT



(Handwritten signature of Pascal Bortot)